



## Avis d'appel d'offres ouvert n° 01/MOURAFKA/2021

### (Séance non publique)

Le **14/04/2021 à 10H30**, il sera procédé en séance non publique dans la salle de réunions de l'Office du Développement de la Coopération (ODCO) à l'ouverture des plis concernant l'appel d'offres sur offres de prix n° **01/MOURAFKA/2021**, relatif à la **réalisation de l'accompagnement des coopératives bénéficiaires du programme Mourafaka d'appui post création des coopératives (3ème tranche), en 03 lots :**

- **Lot n° 1 : Provinces et préfectures de : Safi, Eljadida, Sidi Bennour et Youssoufia**
- **Lot n° 2 : Provinces et préfectures de : Laayoune, Boujdour et Tarfaya**
- **Lot n° 3 : Provinces et préfectures de : Oueserd et Dakhla.**

Le dossier de l'appel d'offres peut être retiré gratuitement à la Division Financière et des Ressources Humaines (Service Financier et Recouvrement) de l'Office du Développement de la Coopération sis à 13 rue Dayet Aoua, Agdal-Rabat, BP: 1297, dans les conditions prévues dans l'article 19 du décret n°2.12.349 du 8 Joumada I 1434(20 mars 2013) relatif aux marchés publics. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat à l'adresse électronique : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) et sur le site Web de l'Office du Développement de la Coopération : [www.odco.gov.ma](http://www.odco.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

- **Lot n° 1 : Douze Mille Quatre Cent Vingt Dirhams (12.420,00 DHS)**
- **Lot n° 2 : Trente Deux Mille Quatre Cent Dirhams (32.400,00 DHS)**
- **Lot n° 3 : Douze Mille Quatre Cent Vingt Dirhams (12.420,00 DHS)**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage pour chaque lot est fixée à la somme de :

- **Lot n° 1 : Huit Cents Vingt Huit Mille Dirhams, Toutes Taxes Comprises (828.000,00 DHS T.T.C) ;**
- **Lot n° 2 : Deux Millions Cent Soixante Mille Dirhams, Toutes Taxes Comprises (2.160.000,00 DHS T.T.C) ;**
- **Lot n° 3 : Huit Cent Vingt Huit Mille Dirhams, Toutes Taxes Comprises (828.000,00 DHS T.T.C) ;**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau de la Division Financière et des Ressources Humaines (Service Financier et Recouvrement) de l'Office du Développement de la Coopération, 13 Rue Dayet Aoua Agdal – Rabat- B.P :1297 ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage via le portail marocain des marchés publics conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances n° 20-14 du 04-09-2014 relatif à la dématérialisation de la procédure de passation des marchés publics.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par **l'article 8** du règlement de consultation.